

DÉPOT N° 71B157 DU

14 SEP. 2002

71B6 *gulf*

"CEGEX"

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 9 JUILLET 2002

"CENTRE DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE"

En abrégé "CEGEX"

Société anonyme au capital de 42 000 Euros

21, boulevard Joseph-Girod

63000 CLERMONT-FERRAND

RCS CLERMONT-FERRAND 871 200 069

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 9 JUILLET 2002

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille deux et le 9 juillet

A 8 heures 30;

Sur la convocation du conseil d'administration, faite conformément aux prescriptions légales et statutaires, les actionnaires se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire.

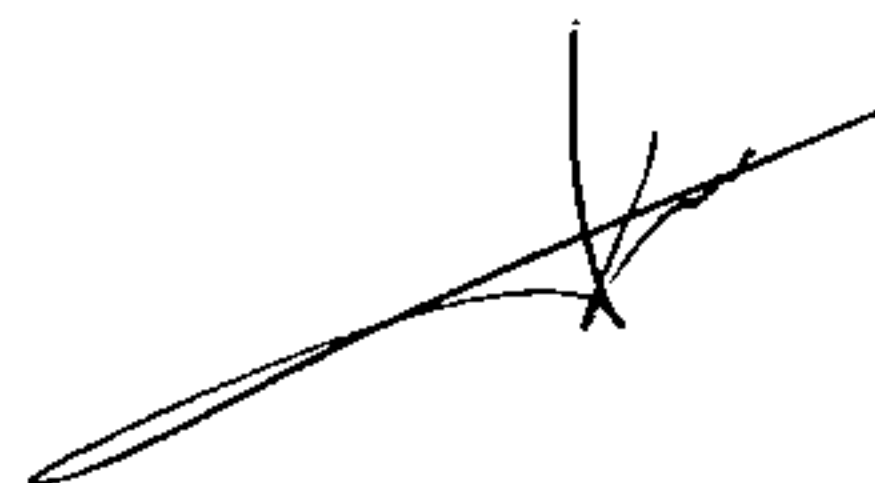
Une feuille de présence est émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance.

Monsieur François LESIEUR préside l'assemblée.

Il procède à la formation du bureau; deux actionnaires, présents et acceptant, représentant le plus grand nombre d'actions sont appelés comme scrutateurs; il s'agit de Madame Claire MERLE et de Mademoiselle Bénédicte LESIEUR.

Le secrétariat de la séance est confié à Monsieur Daniel ALIBERT.

Le bureau ainsi constitué, après avoir certifié exacte la feuille de présence de l'assemblée constate que les actionnaires présents, possèdent plus du quart des actions composant le capital social; l'assemblée est donc déclarée régulièrement réunie.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

Puis, il est déposé sur le bureau de l'assemblée les documents suivants :

- la feuille de présence;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires;
- les pièces justificatives de la régularité de la convocation des actionnaires et du commissaire aux comptes;
- le rapport du conseil d'administration;

Le président déclare alors l'assemblée ouverte et il rappelle l'ordre du jour de la réunion tel qu'il figure en annexe du procès-verbal.

Le président donne ensuite lecture du rapport du conseil d'administration sur la question à l'ordre du jour de l'assemblée, à savoir :

- remplacement de deux administrateurs démissionnaires

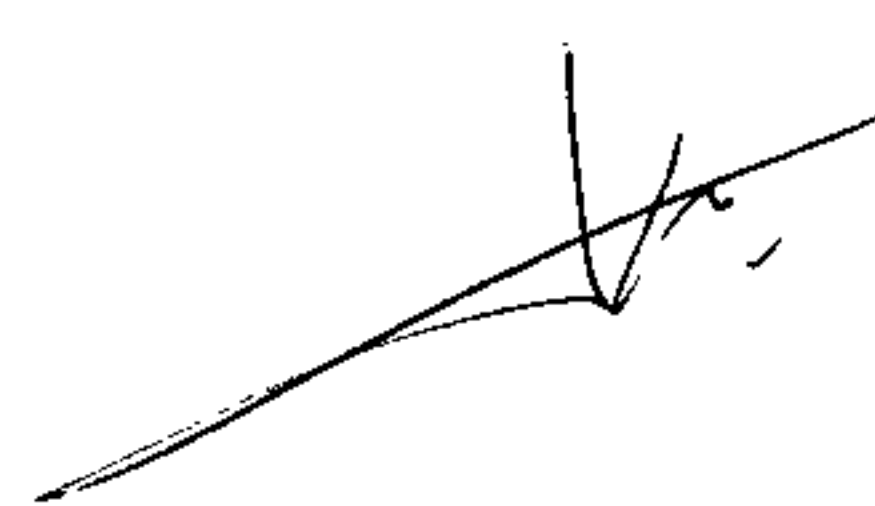
Après cette lecture, le président ouvre les débats et diverses observations sont alors échangées.

Puis personne, ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, constate qu'à la suite des démissions, de Monsieur Michel MARTIN et de Madame Claire MERLE l'effectif du conseil ramené à un membre, est inférieur au minimum légal et décide de nommer comme administrateur, Monsieur André DELMAS demeurant à AURILLAC – 15000 – 36 rue de Versailles et Monsieur Jean-Claude LAURENT demeurant à LEPAUD (23170) – Le Rembucher, pour la durée restant à courir sur le mandat de Monsieur Michel MARTIN et de Madame Claire MERLE, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2008 sur les comptes de l'exercice 2006/2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Monsieur André DELMAS et Monsieur Jean-Claude LAURENT déclarent accepter le mandat qui vient de leur être confié, et pouvoir l'exercer valablement au regard de la loi et des règlements.

DEUXIEME RESOLUTION

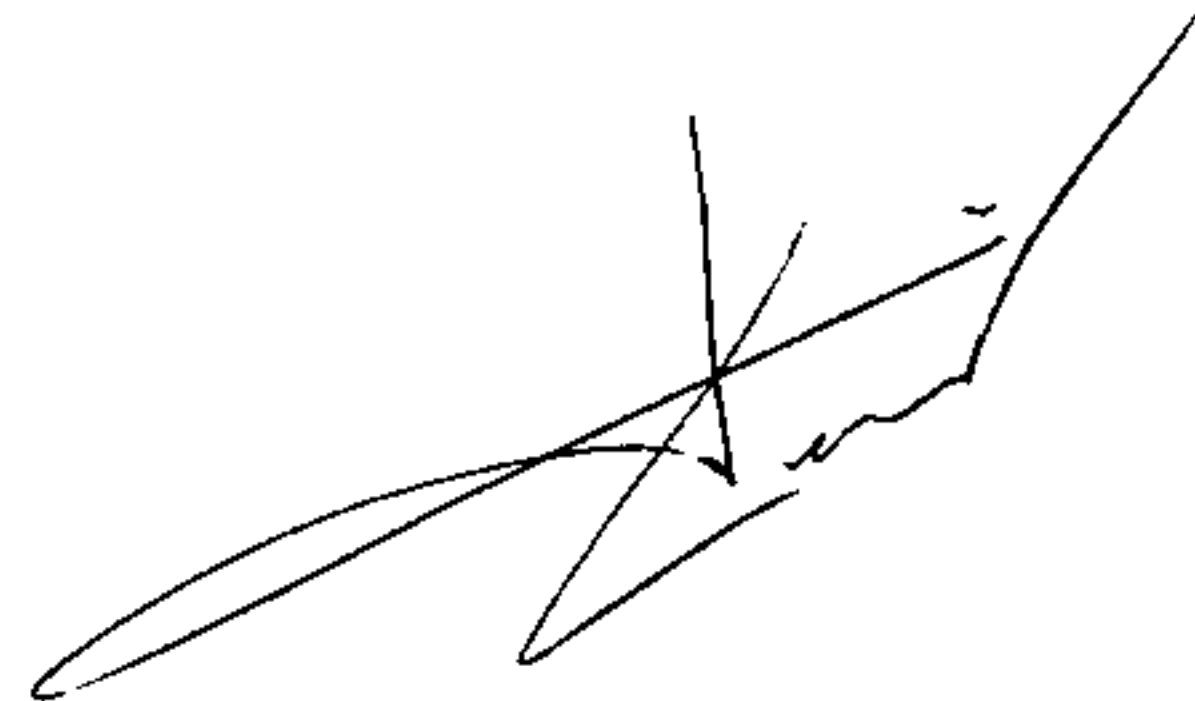
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Puis plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, que le président et les membres du bureau, après lecture ont signé.

COPIE CERTIFIEE
CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned below the 'COPIE CERTIFIEE CONFORME' stamp.